

## Qu'est-ce que l'individualisation des consommations de chauffage ?

Tous les immeubles à usage principal d'habitation chauffés collectivement doivent être munis d'appareils permettant de **compter les consommations énergétiques de chauffage** pour chaque logement.

L'installation de ces équipements permet ainsi à chaque occupant d'être **facturé individuellement** pour ses frais de chauffage, selon le décret n° 2012-545 du 23 Avril 2012, à partir du 31 mars 2017,.

### • Pourquoi individualiser les frais de chauffage ?

Le chauffage représente près de la moitié de la facture énergétique d'un logement. Dans les immeubles chauffés collectivement, le partage de la facture de chauffage entre les logements n'est pas toujours équitable et n'encourage pas aux économies d'énergie. Ainsi, l'individualisation des frais de chauffage permet de **prendre conscience de ses dépenses énergétiques** et d'**adapter sa consommation pour un juste confort**.

### • Comment individualiser les frais de chauffage ?

Il suffit d'installer un répartiteur de frais de chauffage sur chaque radiateur dans le logement : fixé au radiateur au centre et au deux tiers de sa hauteur. Il est doté d'une protection anti-fraude.



## Comment fonctionne le répartiteur ?

A partir de vos répartiteurs :

- ◆ A l'installation, chaque répartiteur est programmé en fonction des spécificités techniques de chaque radiateur. Il ne fonctionne pas lorsque le radiateur est éteint ;
- ◆ Le répartiteur mesure avec précision la quantité totale de la chaleur émise par le radiateur sur lequel il est installé ;

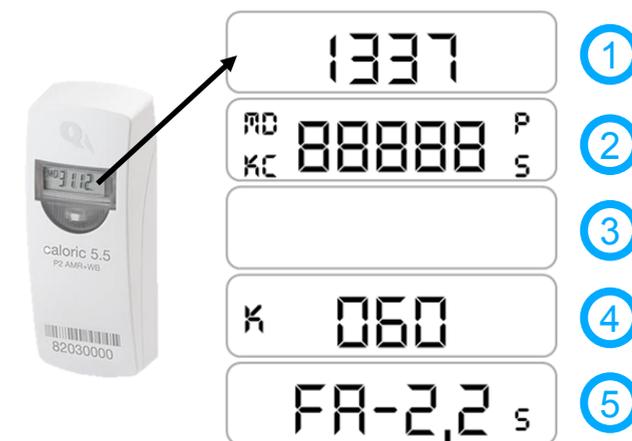


- ◆ La technologie du répartiteur est élaborée de manière à ce qu'aucune source de chaleur additionnelle, tels que l'ensoleillement de la pièce, un radiateur d'appoint...ne soit enregistrée par l'appareil. De même, lorsque le robinet du radiateur est fermé, le répartiteur n'enregistre aucune consommation

Sur place, un technicien peut alors effectuer la **radiorelevé** de la consommation énergétique sans dérangement des occupants. La répartition pourra être ultérieurement **télérelevée**.

## Comment lire ses données ?

Cinq types d'écrans différents défilent sur le répartiteur à intervalles réguliers. Le schéma ci-dessous vous indique comment distinguer ces informations.



- 1 **Consommation cumulée de chauffage** en unité de répartition — *affichage 2 secondes*
- 2 **Test d'affichage de l'écran tout activé** *affichage 0.5 seconde*
- 3 **Test d'affichage de l'écran tout désactivé** *affichage 0.5 seconde*
- 4 **Coefficient des caractéristiques du radiateur** *affichage 1 seconde*
- 5 **Version du répartiteur** *affichage 1 seconde*

## Conseils pour un confort optimal



- **Ne couvrez pas vos radiateurs**

Ceci empêche le rayonnement de la chaleur et demande de chauffer plus pour obtenir la température souhaitée.

- **Aérez bien votre logement**

Maîtriser l'humidité de l'air contribue à la sensation de chaleur. Aérer son logement quotidiennement évacue l'humidité produite par les occupants.

- **En cas d'absence, laissez 1 ou 2 radiateurs en marche en maintenant les portes de communication ouvertes**

*Et n'oubliez pas : augmenter la température d'1 degré génère 7% de consommation supplémentaire !*



- **Préférez la douche au bain**

Une douche rapide et discontinue permet d'économiser 45 litres d'eau chaude. Un bain équivaut à 6 douches rapides.

- **Soyez attentif au débit d'eau et aux fuites invisibles**

Fermez le robinet pendant le rasage ou le brossage des dents, surveillez la chasse d'eau et économisez ainsi jusqu'à 10m3 d'eau par an.

- **L'eau chaude idéale est à 60°**

Régalez entre 55 et 60°C la température d'eau chaude sani-

## Recommandations et Garantie

Votre appartement est désormais équipé de répartiteurs qui comptabilisent vos consommations individuelles de chauffage.

Ces appareils craignent les chocs et l'humidité. En effet, en cas de détérioration, tout coût de remplacement ou de dépannage des appareils sera à votre charge.

Dans le cadre d'un remplacement de radiateur ou de travaux de plomberie amenant à désinstaller un ou plusieurs répartiteur(s), veillez à conserver le ou les appareil(s) le cas échéant.

**AVANT TOUTE INTERVENTION MERCI DE CONTACTER VOTRE GESTIONNAIRE D'IMMEUBLE.**

- **Garantie :**

Le remplacement d'un appareil est assuré par nos techniciens en cas d'un mauvais fonctionnement ou d'une défaillance.

En cas de détérioration, tout coût de remplacement ou de dépannage des appareils sera à votre charge.



# Guide Pratique de l'individualisation des consommations de chauffage

